

Certificat de conformité Liste électorale municipale ou référendaire déposée

Article 105 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)

Scrutin du dimanche 7 novembre 2021

Je, Ève Poulin, présidente d'élection, certifie conforme la copie de la liste électorale municipale des districts no 1 à 6 et des sections de vote no 1 à 22 déposée au bureau de la Ville de Carignan le 4 octobre 2021.

Le nombre d'électorices et d'électeurs inscrites et inscrits sur la liste électorale municipale ou référendaire de chacune des sections de vote est le suivant :

Section de vote (n°)	Nombre d'électorices et d'électeurs ou de personnes habiles à voter
1	421
2	421
3	422
4	425
5	404
6	404
7	407
8	407
9	380
10	372
11	373
12	374
13	428
14	428
15	432
16	368
17	370
18	369
19	372
20	359
21	356
22	360

Donné à Carignan, le 4 octobre 2021.

Ève Poulin
Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 4 octobre 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 4 octobre 2021.

Donné à Carignan, ce 4 octobre 2021.



Ève Poulin, avocate
Présidente d'élection